

Angoulême, le 5 février 2018

**GRAND ANGOULEME**  
**Direction de l'Attractivité, de l'Economie et**  
**de l'Emploi**  
**Service Planification Urbaine**  
**Monsieur Roland VEAUX, Vice-Président**  
25 Bd Besson Bey – CS12320  
**16023 ANGOULEME**

Nos réf. : DET180207 – FC/EG  
Direction Développement Economique des Territoires

*Aux bons soins de M Bernard VERA*

**Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de d'Angoulême**

Monsieur le Vice-Président,

Au titre des personnes publiques associées, vous nous avez adressé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Angoulême.

Sur le périmètre de l'îlot Renaudin, elle vise à modifier le zonage actuel «UF» en «Upg» afin de rendre possible notamment la réalisation de constructions d'une hauteur de 10m au faîte du toit et 7 m au sommet de l'acrotère et permettre ainsi la réalisation d'un hôtel prévu à une hauteur de 18 mètres.

Après examen des documents reçus, nous vous indiquons la nature de nos remarques.

Nous n'avons pas de remarques majeures à formuler sur le changement de zonage « UF » devenant « Upg » et la modification du règlement graphique.

Nous avons bien noté que cette modification n'avait pas d'impact sur les orientations définies dans le cadre du PADD.

Néanmoins, à la lecture des informations communiquées nous tenions à vous faire part des remarques suivantes sur le contenu du projet d'aménagement que vous avez détaillé :

- A l'échelle du projet sur l'îlot Renaudin, la surface commerciale de 320 m<sup>2</sup> de surface de plancher (Bâtiment A) et un local de restauration de 266 m<sup>2</sup> (Bâtiment B) nous semblent bien configurés et pourraient s'inscrire en cohérence avec l'offre existante et à offrir sur ce quartier.

.../...

[www.charente.cci.fr](http://www.charente.cci.fr)

Siège : 27 Place Bouillaud, CS 12124, 16021 Angoulême Cedex - T. 05 45 20 55 55 - F. 05 45 20 55 50 - [contactangouleme@charente.cci.fr](mailto:contactangouleme@charente.cci.fr)

Délégation : 23 Rue du Port, CS 10008, 16121 Cognac Cedex - T. 05 45 36 32 32 - F. 05 45 36 32 28 - [contactcognac@charente.cci.fr](mailto:contactcognac@charente.cci.fr)

Infos légales : SIRET Siège : 130 022 452 00010 - SIRET Délégation : 130 022 452 00028 - APE : 9411Z - TVA intracommunautaire : FR7130022452  
RIB CA : 12406 00164 00186765609 84 - IBAN : FR76 1240 6001 6400 1867 6560 984 - BIC : AGRIFRPP824

Déclaration d'activité "prestataire de formation" enregistrée sous le numéro 75160091116 auprès du préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine

- D'autre part, nous souhaitons attirer votre attention sur l'envergure du projet d'hôtel de 3 031 m<sup>2</sup> d'une capacité de 91 chambres prévues (Bâtiment C). Aujourd'hui, la CCI est régulièrement alertée par ses ressortissants qui dirigent, exploitent, gèrent des établissements de cette nature.

Précisément, ils indiquent que le taux d'occupation de leur établissement est relativement faible sur plusieurs périodes de l'année sur ce territoire où le tourisme d'affaires génère la plus grande partie des nuitées. Ils s'interrogent vivement sur l'opportunité d'une nouvelle offre sur le territoire et nous tenions à vous relayer cette réalité économique. Nous accorderons donc une vigilance toute particulière à la réalisation de ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour Le Président  
Daniel BRAUD**



**Le Vice-Président Industrie  
Alain LEBRET**